

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 05 juin 2026

DCM : N° 2026-06-01

**OBJET : BUDGET – ACQUISITION ET DEMOLITION MAISON - PRET**

**L'an deux mil vingt-six  
Le 05 juin**

Envoyé en préfecture le 16/06/2026  
Reçu en préfecture le 16/06/2026  
Publié le  
ID : 025-200082758-20260605-2026\_06\_01-DE

**NOTA :** Compte-rendu  
de cette délibération affiché  
le 09/06/2026  
Convocation du Conseil du 2  
28/05/2026

Membres en exercice : 19  
Membres présents : 18  
Ayant pris part au  
vote : 19  
Ayant donné  
procuration : 1

**Résultat du vote :**  
**Pour :** 19  
**Contre :** 0  
**Abstention :** 0

Le Conseil Municipal de la commune de TARCENAY-FOUCHERANS s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale par M. Maxime GROSHENRY, Maire.

**Etaient présents :** M. Maxime GROSHENRY, M. Patrice PRETOT Mme Laurence JACQUIER-GINEPRO, Mme Anne HENRY, M. Michel DARTEVEL, M. Pierre CLAUSSE, M. Emmanuel LACOMBE, Mme Corinne BERTRAND, Mme Valérie ROGNON, Mme Eugénie BÔLE, Mme Carine VERGNAUD-LEPOIRE, M. Anthony DROMARD, M. Jonathan LICETTE, M. David HUMBERT, Mme Pauline APAOLAZA, M. Christophe BOILLON, Mme Chloé BUGNON

**Absents ayant donné pouvoir :** Mme Bénédicte CHARITE, excusée, pouvoir à M. Michel DARTEVEL

**Absents excusés :**

**Secrétaire de séance :** En application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal : Mme Anne HENRY a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire qu'elle a acceptées.

Monsieur le Maire a déclaré la séance ouverte.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que, lors de l'élaboration du budget, il était prévu de recourir à un emprunt pour financer l'achat (propriété de l'Etablissement Public Foncier – EPF) et la démolition de maisons.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des propositions remises par les différentes banques ayant répondu, et après en avoir DELIBERE,

DECIDE de contracter auprès du CREDIT AGRICOLE FRANCHE-COMTE un emprunt dont les caractéristiques sont les suivantes :

- ⇒ Montant : 450 000 €
- ⇒ Durée : 216 mois
- ⇒ Taux : 3,80 %
- ⇒ Périodicité : Trimestrielle
- ⇒ Frais et commissions : 450 €

Le Conseil Municipal approuve le tableau d'amortissement et autorise le Maire à signer le contrat et tous documents se rapportant à cette opération.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.  
Vote à majorité : 19 pour, 0 contre, 0 abstention

Le Maire,  
Maxime GROSHENRY,

